



FICHE PRODUIT - TREMPE

Présentation

C'est une opération qui consiste à **traiter thermiquement** le verre en vue d'améliorer ses propriétés mécaniques pour le rendre **5 à 6 fois plus résistant** que le verre ordinaire, tout en conservant ses caractéristiques lumineuses et énergétiques. Le four de trempe de TAV nous permet de réaliser un traitement thermique sur le vitrage, avec une montée rapide en température autour de **650°C suivi d'un refroidissement accéléré** dans un cycle très court. Cet équipement dernière génération avec convection permet de **tremper les vitrages ITR et contrôle solaire**.



Caractéristiques techniques

- ▼ **Dimensions MINI** : diagonale 300mm
- ▼ **Dimensions MAXI** : 3500mm x 2500mm
- ▼ **Rapport Longueur / Largeur** : supérieur ou égal à 8
- ▼ **Perçage** : les trous doivent avoir un diamètre au moins égal à l'épaisseur du vitrage et ne pas se situer en zone de bord.
- ▼ **Épaisseurs** : de 4 mm à 19 mm
- ▼ **Conditions préalables** : le vitrage doit être à minima avec arrêtes abattues pour être trempé sans risque de casse dans le four.

Avantages

- ▼ En cas de bris, fragmentation en petits morceaux qui minimise les risques de blessures.
- ▼ Une résistance aux chocs 5 à 6 fois plus élevée que le verre ordinaire.
- ▼ Une résistance à la compression équivalente à celle de l'acier moulé (100kg par mm²). Cette propriété est utile lorsque l'on fixe par serrage des pièces métalliques sur le verre.
- ▼ Une résistance à la flexion 3 à 4 fois plus importante que le verre ordinaire.
Rupture verre normal : 4kg / mm² - Rupture verre trempé : 10 à 15 kg / mm²
- ▼ Une forte résistance aux contraintes thermiques : 200°C

Après la trempe, un verre ne peut être ni découpé ni façonné.

Applications

- En intérieur** : mobiliers (plateaux de tables, tablettes, vitrines, bibliothèques), cloisons intérieures, portes, parois de douches, etc..
- En extérieur** : mobilier urbain, cloisons de balcon, mobilier de jardin, signalétique...

En cas de demandes spécifiques, veuillez s'il vous plaît consulter nos services.

Il vous appartient de vérifier que les vitrages mis en œuvre sont conformes aux normes et réglementations en vigueur (dont DTU39), à l'usage pour lequel ils sont destinés et qu'ils sont adaptés aux exigences du chantier.

Document non contractuel - Cette fiche est téléchargeable en ligne sur www.tiv.fr